

15 février 2024

Comité Social d'Administration du 08 février 2024

Déclaration liminaire du Sne-FSU :

*« Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs, chers camarades,*

*Malgré les réponses que vous nous avez apportées lors du CSA exceptionnel, le Sne-FSU a de nouveau plusieurs interrogations sur la crise liée au monde agricole.
Effectivement, nous avons de nombreuses remontées de personnel sur des situations qui engendrent un grand mal-être et pour lesquelles nous avons besoin d'explications.*

Les effets de cette crise ne sont pas encore tous mesurés :

Des communications sont retardées à la publication dans des directions nationales sous prétexte de la crise, des auditions sont annulées dans les services territoriaux, des missions sont également suspendues : les agents s'interrogent sur le fait de suspendre leurs activités.

Comment après cela avoir de la crédibilité sur leurs missions à l'issue de la crise ? Comment envisager l'avenir de nos missions ?

Le Sne-FSU vous a alerté sur des propos mensongers tenus ces derniers mois par des agriculteurs. Cela alimente la polémique envers l'établissement et ses agents. Les propos irresponsables de nos dirigeants politiques, l'absence de réponse de notre ministre de tutelle, la vindicte des syndicats agricoles majoritaires font des personnels les boucs émissaires de cette crise.

*Cependant votre responsabilité est aussi engagée. Nous vous avons averti à plusieurs reprises, nous vous avons transmis les articles de presse dans lesquels certains agriculteurs ou leurs représentants remettaient en cause le travail de vos agents et leur façon de travailler. En ne défendant pas vos agents, en n'apportant aucun démenti, vous avez laissé s'installer la rumeur, le mensonge et la diffamation.
Encore une fois, comment redonner de la crédibilité et de la légitimité aux agents à l'issue de la crise ?
Des consignes ont été données pour les dépôts de plainte : ces derniers ne peuvent porter que sur les*



biens matériels. Qu'en est-il des injures et menace envers les personnels ? Êtes-vous conscient du mépris que cette situation véhicule. Souvenez-vous, vous le disiez vous-même lors d'un précédent CSA :

« Chaque agent est un petit OFB à lui tout seul » ?

De manière plus large que dire du "rétro pédalage" lié à la préservation de la biodiversité, de la pause du plan Ecophyto, etc.

Les barrages sont levés, mais des manifestations perdurent ainsi que les atteintes à l'établissement et à ses personnels.

Monsieur le Président, la crise du monde agricole est devenue la crise de vos personnels.

Aujourd'hui, comment allez-vous nous sortir de cette situation ?

Peut-être que pour vous la sortie passe par votre projet de la raison d'être ? Quel poids va avoir votre idée face à l'influence des lobbies et des décisions politiques ?

Pour rappel, nous sommes des agents du service public. C'est une décision politique qui a créé l'établissement.

Peut-être pouvons-nous leur demander de répondre à la question ? Vont-ils construire notre fiche d'identité ? »

La suite :

À notre impitoyable déclaration liminaire sur les événements agricoles et les exactions infligées à l'OFB par la FNSEA et la Coordination Rurale, le Président du CSA répond qu'il ne faut pas se tromper d'ennemi. Monsieur BECHU a très clairement défendu les agents de l'OFB.

L'établissement **porte plainte systématiquement** lorsque des agents sont nommément visés.

Sur le plan politique, il félicite les syndicats pour leurs communiqués de presse qui ont largement aidé à **rétablir une certaine vérité** et contribué à faire connaître les missions de l'OFB que le grand public ainsi que les journalistes ignorent.

Le directeur général se dit très à l'écoute des agents pendant cette crise qui n'est pas terminée. Selon les cas, les agents sont **en colère, désabusés ou pire, désorientés** et il reconnaît ce malaise.

Mais il ne souhaite pas qu'on se résigne car les réalités de la dégradation des habitats et les sécheresses consolident nos missions. Les **contrôles agricoles ne sont pas suspendus**. Pour surmonter collectivement cette crise, il faut se serrer les coudes et bien veiller au **management de proximité** qui a un rôle capital tant auprès des agents, dont les réactions de souffrance ont besoin d'être entendues individuellement et collectivement, mais aussi vers l'extérieur et notamment auprès des représentants du monde agricole et des services préfectoraux.

Selon le directeur général, il est nécessaire de **dynamiser le fonctionnement des MISEN et COLDEN dont un 1/3 en France serait au ralenti**. Ces instances construisent la programmation de la police de l'environnement à l'échelle départementale. Le Président de notre CSA propose que les préfets assument et communiquent sur leurs stratégies pour qu'elles soient connues et partagées par tous les acteurs d'un territoire. Des courriers ministériels devraient être envoyés en ce sens aux Préfets.



Face à cette solution de sortie de crise à moyen terme, **le monde agricole pourrait obtenir un droit d'appel** ou de recours (mise en cause de leurs pratiques par les agents de l'OFB, contrôle conflictuel, ...). Ce guichet d'accueil de ces requêtes pourrait être géré par la direction de l'évaluation et des transformations (DET). Plutôt qu'un contrôle des agents, le directeur général voit cette opportunité comme une occasion de légitimer nos procédures qui, dans la quasi-totalité des cas, répondent à des atteintes environnementales patentées.

Un syndicat sort de son chapeau l'utilisation d'une « **caméra piéton** » pour faire comme la Police Nationale et la Gendarmerie. Sans feindre la surprise, le directeur général envisage une expérimentation...

Notre avis : Pour le Sne-FSU, ce sujet doit faire l'objet d'un point pour avis lors d'un prochain CSA, au vu de l'impact qu'il pourrait engendrer pour les inspecteurs de l'environnement.

Côté **armement**, l'instruction modifiée sera visible sur l'intranet. Des précisions sont apportées sur le retrait et la restitution de l'arme. Le Sne-FSU, fidèle à son recours au tribunal administratif, notamment sur l'armement des parcs naturels marins lors de la première présentation de cette instruction, a voté contre.

S'agissant des **droits syndicaux**, les personnels pourront se rendre aux heures mensuelles d'information en véhicule de service en favorisant le co-voiturage.

Depuis notre communication sur la **raison d'être**, on note deux avancées 1/ la création rapide d'un « groupe agents » volontaires représentant l'ensemble des personnels hors hiérarchie ; comme les autres groupes ils participeront à l'élaboration du document qui vous sera présenté lors d'une consultation 2/ La durée de ce projet a été allongée en raison de la crise.

Notre avis : Pour le Sne-FSU, 80 % des personnels ont fait part de leur surcharge de travail lors de l'enquête sur les risques psychosociaux et ce sujet reste au point mort pour l'établissement, alors que des propositions ont été faites par le Sne-FSU. Aujourd'hui le projet « raison d'être » n'est issu que de la volonté de notre DG et cela ne devrait pas être la priorité.

Voici quelques-uns des **chantiers 2024** 1/ Un premier rendu sur les **astreintes** sera présenté en octobre 2/ La mise en place de la **protection sociale complémentaire** 3/ La modification du décret des TE portant sur les **conditions de santé** particulières pour l'exercice de leurs missions et arrêté correspondant (sujet imposé par la loi) ainsi que la modification des **conditions de concours** pour le corps des TE 4/ La mise en œuvre et suivi du **plan d'actions** suite à l'enquête psychosociale et articulation avec le projet **raison d'être** 5/ La lutte contre les **discriminations** et actions en faveur de la diversité et de **l'égalité professionnelle** entre les femmes et les hommes (la prise en compte du handicap) 6/ Le droit à la **déconnexion**...

Le Sne-FSU est attentif à l'attribution de la **prime de restructuration**, ainsi qu'au passage à RenoIRH depuis la **paie de janvier**. N'hésitez pas à nous faire connaître vos difficultés afin que nous les fassions remonter.



Le ministère et le directeur général ne partagent pas l'avis rendu par le tribunal administratif sur la prise en compte de l'ancienneté au 31/12/2023 pour le **concours TSE**. On reste dans l'attente du rendu final de ce recours.

Une réflexion sera portée sur l'organisation du travail pendant la période des **jeux olympiques et paralympiques** (télétravail supplémentaires, ...).

Un nouvel **outil de gestion du temps de travail** devrait être mis en place (2026-2027). Le Sne-FSU demande qu'une négociation soit ouverte sur le sujet de **l'instruction définitive sur le temps de travail** afin d'en tenir compte dans le nouvel outil.

N'hésitez pas à nous contacter sur tous ces sujets Vos avis sont importants

Le Sne-FSU vous rappelle également les dates de ses prochaines permanences en visio (lien zoom : <https://ofb-fr.zoom.us/j/97028808592>) : le 29 février et le 28 mars 2024 de 9 h à 12 h 30 et de 13 h à 17 h 30

NOUS CONTACTER :

Email : sne-fsu@ofb.gouv.fr

Site internet : <https://snefsu.org/sujets/le-sne-et-ses-sections/biodiversite-ofb/>



Contactez votre section « Biodiversité »

Haut-de-France - Normandie

cyrille.cantayre@ofb.gouv.fr
06 76 61 32 64

Bretagne - Pays-de-Loire

becot.matthieu@wanadoo.fr
06 14 16 19 81

Nouvelle-Aquitaine

js_reynaud@hotmail.fr
06 25 07 05 58

Provence - Alpes - Côte d'Azur – Corse

snepacacorse@gmail.com
stephane.plessis@ofb.gouv.fr
06 70 81 78 84 / 06 20 28 80 58

Centre - Val-de-Loire - Ile-de-France - Outre-Mer

sébastien.jacquillat@gmail.com

Grand-Est

patrice.brenans@ofb.gouv.fr
06 27 02 57 54

Bourgogne – Franche-Comté

sne-fsu@ofb.gouv.fr
06 20 99 91 84

Auvergne – Rhône-Alpes

oriol.pierre@neuf.fr
06 25 07 06 77

Occitanie

fabienne.mallet@ofb.gouv.fr
06 83 61 17 37

Co-secrétaires de la branche « Biodiversité »

Isabelle HEBA
06 68 77 69 49
isabelle.heba@gmail.com

Pascal WANHEM
06 20 99 91 84
wanhem.sne@gmail.com

Adhérez au SNE-FSU

Le SNE, un syndicat de la FSU

